

## TYPES DE SOUTIEN AUPRÈS DES SENTINELLES

TYPES DE SOUTIEN	DÉFINITION	QUI FAIT QUOI
<p><b>SOUTIEN CLINIQUE</b></p>	<p>La sentinelle repère une personne exprimant des idées suicidaires. La sentinelle vérifie l'urgence de la situation (COQ) et fait le relais auprès de la ressource désignée préalablement identifiée. Cette ressource a pour rôle de soutenir les sentinelles lorsqu'elles réfèrent une personne repérée (voir : Feuillet d'information / Boîte à outils). Cette ressource doit accueillir la sentinelle, l'écouter, prendre les informations au sujet de la personne repérée, s'assurer que la sentinelle se sent à l'aise, s'assurer que la sentinelle a pu ventiler sur la situation.</p>	<p><b>En milieu de travail : deux scénarios possibles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le programme d'aide aux employés (PAE) peut être la ressource désignée à condition de vous assurer préalablement que le PAE soit d'accord et qu'il a été formé à l'intervention de crise suicidaire. Si le PAE d'un milieu de travail accepte le rôle de ressource désignée, vous devez prévoir dans votre trajectoire de services les liens entre le PAE et les autres ressources de votre territoire pour la prise en charge de la personne suicidaire. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><b>OU</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Le rôle de ressource désignée peut être joué soit par le CPS, le centre de crise, les services psychosociaux et de santé mentale du CSSS de votre territoire, selon le modèle que vous aurez déterminé. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><b>En milieu scolaire (formation aux adultes, cegep) : deux scénarios possibles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des professionnels de ces institutions pourraient assumer le rôle de ressource désignée. Les mêmes conditions mentionnées dans le cas précédemment s'appliquent. Si le milieu accepte, vous devez prévoir dans votre trajectoire de services les liens entre eux et les autres ressources de votre territoire pour la prise en charge de la personne suicidaire. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. Étape #3 p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><b>OU</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Le rôle de ressource désignée peut être joué soit par le CPS, le centre de crise, les services psychosociaux et de santé mentale du CSSS de votre territoire, selon le modèle que vous aurez déterminé. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol>

## TYPES DE SOUTIEN AUPRÈS DES SENTINELLES

TYPES DE SOUTIEN	DÉFINITION	QUI FAIT QUOI
<p><b>SOUTIEN ÉMOTIF</b></p>	<p>Impact émotif chez la sentinelle, à la suite du repérage d'une personne à risque suicidaire qui a été prise en charge ou à la suite d'un suicide d'une personne qu'elle a aidée. S'assurer que la sentinelle puisse avoir accès pour elle-même à du soutien, peu importe le moment.</p>	<p><b>En milieu de travail : deux scénarios possibles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le PAE du milieu de travail comme ressource désignée s'il accepte peut assurer auprès de la sentinelle ce type de soutien. Il est important d'indiquer clairement aux sentinelles du milieu les disponibilités du PAE pour ce type de soutien. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><b>OU</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Le CPS, le centre de crise, les services psychosociaux et de santé mentale du CSSS de votre territoire, peuvent assurer ce type de soutien. Il est important d'indiquer clairement aux sentinelles du milieu les disponibilités pour ce type de soutien. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><i>P.S. Nous sommes portés à recommander pour le milieu de travail le choix des CPS, des centres de crise pour ce soutien émotif pour les sentinelles en milieu de travail, étant donné leur accessibilité (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).</i></p> <p><b>En milieu scolaire (formation aux adultes, cegep) : deux scénarios possibles</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des professionnels de ces institutions pourraient assumer ce type de soutien. Il est important d'indiquer clairement aux sentinelles du milieu les disponibilités pour ce type de soutien. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol> <p><b>OU</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Le CPS, le centre de crise, les services psychosociaux et de santé mentale du CSSS de votre territoire, peuvent assurer ce type de soutien. Il est important d'indiquer clairement aux sentinelles du milieu les disponibilités pour ce type de soutien. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi et quand » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).</li> </ol>



## TYPES DE SOUTIEN AUPRÈS DES SENTINELLES

TYPES DE SOUTIEN	DÉFINITION	QUI FAIT QUOI
<b>SOUTIEN ÉDUCATIONNEL-INFORMATIONNEL</b>	Comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des activités de suivis à la formation</li> <li>▪ des activités pour discuter de leur rôle de sentinelle</li> <li>▪ des activités de formation continue, connaître les besoins des sentinelles.</li> </ul>	Les intervenants-terrain ainsi que les formateurs de sentinelles associés aux CPS et aux centres de crise sont bien placés pour organiser et offrir ce type de soutien. Assurez-vous de bien définir « qui fait quoi » (réf. : Étape # 3, p.43 du cadre de référence).